

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DE LA COMMUNE D'AUROS

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Auros, sous la présidence de Monsieur CAMON-GOLYA Philippe, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 15 Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026

Date d'affichage de la convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026

Nombre de présents : DUCHAMPS Eric, LABAT Daniel, SABIDUSSI Isabelle, MARCHAL Colette, TATON Thierry, LEGLISE Jean-Pierre, DIONIS DU SEJOUR Edwige, TASSY Carole, DAUCHIER Carine, CORDEIN Benoît, COCQUELIN Marianne

Monsieur Philippe CAMON-GOLYA Maire, s'est retiré de la séance au moment du vote

Excusés : UROS Catherine, DUPIOL-LAFAURIE Isabelle, CANTIN Jérôme

Secrétaire : TASSY Carole

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Auros ;

Considérant que c'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique

présenté par le Maire. Le vote de l'organe délibérant approuve le budget communal et autorise le Maire à intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 033-213300213-20260303-2_5B2026-DE

Considérant les éléments susvisés ;

ARRETE les résultats définitifs ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 212 238.99	1 220 571.18	2 432 810.17
	Recettes réalisées	631 939.22	1 240 732.60	1 872 671.82
	Restes à réaliser	60 182.62	-	60 182.62
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	779 410.94	1 617 125.11	2 396 536.05
	Dépenses réalisées	475 485.17	977 768.52	1 453 253.69
	Restes à réaliser	168 305.63	-	168 305.63
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	156 454.05	262 964.08	419 418.13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 432 828.05	396 553.93	-36 274.12
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	- 276 374.00	659 518.01	383 144.01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 108 123.01		- -108 123.01
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 384 497.01	659 518.01	275 021.00

Hors de la présence de Monsieur le Maire qui s'est retiré au moment du vote, il est procédé au vote du CFU 2025 du budget communal sous la présidence de Monsieur Eric DUCHAMPS adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À la majorité des suffrages exprimés, 11 VOIX pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Auros ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le 4 Mars 2026
Pour extrait conforme

Le Président
Eric DUCHAMPS



La secrétaire de séance
Carole TASSY